

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ FERMETURE SENTIER
SENTIER ENTRE LE 61-63 RUE DE LA RÉPUBLIQUE JUSQU'AU 36-36 B RUE DES
CHENEVIÈRES.

Le Maire de la ville de MALZÉVILLE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- Vu le code pénal et, notamment, son article R 610-5,
- Considérant qu'un mur s'est effondré le mardi 14 mai 2024,
- Considérant qu'il incombe à l'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité publique,
- Considérant que pour des raisons de sécurité des personnes, il convient d'interdire l'accès au sentier qui se situe entre le 61-63 rue de la République jusqu'au 36-36 b rue des Chênevières,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 – L'accès au sentier est interdit à compter du 15 mai 2024 jusqu'au 30 décembre 2024.

ARTICLE 2 – Seuls les services municipaux ainsi les services de secours et les entreprises seront autorisés à pénétrer dans le périmètre d'interdiction.

ARTICLE 3 – Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire de la ville de MALZÉVILLE, madame la Directrice Générale des Services, monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune, monsieur le Directeur des Services Techniques de la Métropole du Grand Nancy, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la ville.

ARTICLE 5 – Les dispositions ci-dessus sont arrêtées sous réserve du bon état de la voirie.

Malzéville, le 15 mai 2024.

Bertrand KLING,



Maire.

DESTINATAIRES :

- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Métropole du Grand Nancy,
- Service communication,
- Journaux,
- Kéolis,
- Police Municipale,